

Au préalable, nous avons lu une lettre ouverte concernant le choix du nouveau prestataire chèques déjeuner, que vous trouverez ci-joint. Les autres organisations syndicales n'étaient pas informées.

1. INTRODUCTION

1.A – Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2014

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), CGT (3), FO (3), CFTC (1), UNSA (1),

2. GESTION DE L'EMPLOI

2.A – Tableau de suivi des effectifs : Ville et CCAS : créations, suppressions

Le présent dossier fait état de l'évolution des postes au tableau des effectifs de la Ville et du CCAS pour la période de septembre à novembre 2014. A la Ville, le solde est de - 2 postes et de 0 au CCAS.

Suite à la réunion de préparation, la collectivité a répondu favorablement à la demande des organisations syndicales sur la lisibilité de la création de postes en surnombre.

Votes :

Pour : élus (12)

Contre : FO (3)

Abs : CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1), CGT (3)

2.B – Indemnité de Maintien de Rémunération : ajustement du dispositif

Il est proposé un ajustement en vue de :

Préciser les motifs d'attribution et les principes de fonctionnement.

Garantir le dispositif sur le long terme et permettre son évolution.

La CGT a alerté sur le risque de disparité que crée le RIE.

Votes :

Pour : élus (10), UNSA (1)

Abs : FO (3), CFDT (4), CGT (3), CFTC (1)

3. DIRECTION GÉNÉRALE SANTE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

3.A – Direction de la Règlementation et de la Gestion de l'Espace Public : Création d'un service commun

Dans le cadre de la loi MAPTAM, il est proposé de créer un service commun, ce service regroupe 4 secteurs : Stationnement et réglementation du commerce, Manifestation, commission de sécurité et cellule de gestion de la DGSTP soit 176 postes auxquels s'ajoutent pour NM les 8 Postes du CRAIOL plus le poste de catégorie A de chargé de mission « prévention et gestion des risques et pollutions » de la DARP (direction adjointe risques et pollutions).

La CGT est intervenue en rappelant sa déclaration du CTP du 30 juin. Nous avons réaffirmé notre attachement à un espace de discussion dédié et une présentation des fiches d'impact sous forme de tableau « avant » / « après »

Votes :

Pour : élus (10),

Abs : CGT (3), FO (3), CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1)

4. DIRECTION GÉNÉRALE DÉLEGUÉE À LA COHESION SOCIALE

4.A – Département Proximité et Vie Sociale – Direction des Sports : évolution organisationnelle de la cellule Manifestations

Le dossier a été décliné en deux votes :

4 A1 plaine de jeux de la Mainguais.

Suppression de deux postes de catégorie C suite à une baisse de fréquence des usagers du site. Les deux agents seront positionnés sur deux postes vacants à la direction des sports.

La CGT constate que deux postes sont supprimés malgré le redéploiement des agents.

Votes :

Pour : élus (10), CFDT (4),

contre: CGT (3), FO (3), UNSA (1), CFTC (1)

4A2 : Cellule Manifestations-prise en compte de la hausse d'activités.

Suite à la hausse considérable des événements sportifs, un poste supplémentaire de catégorie B est créé afin d'assurer le suivi technique des événements sportifs ;

La CGT s'est abstenue car nous constatons dans les différentes directions la création d'un nombre important de chargés de mission et une diminution de catégorie C pour assurer au mieux la mise en œuvre des projets.

Votes :

Pour : élus (10), CFDT (4), FO (3), UNSA (1)

Abs : CGT (3), CFTC (1).

4.B – Département Enfance et Education – Direction de l'Education : rattachement de la Mission Famille au sein du Service Réussite Educative

Cette mission était rattachée auparavant à la DAC (direction appui, coordination) qui disparaît et va donc être rattachée au service de la réussite éducative pour renforcer l'axe de la parentalité.

Cette mission est composée uniquement d'un poste de catégorie A, le poste de catégorie C qui l'accompagnait précédemment est transféré au CR 6, c'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus.

Pour : élus (9),

Contre : FO (3),

Abs : CGT (3), CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1)

4.C – Pôle Égalité – Mission Égalité Diversité Mixité : création d'un service commun

Il s'agit de mettre en cohérence l'organisation administrative de ce pôle avec le projet politique de la ville ;

Une mission Égalité Diversité Mixité rattachée à la DGD cohésion sociale existe sous forme d'un service commun pour Nantes et Nantes Métropole. On y retrouve :

le Service égalité intégration citoyenneté

la Mission égalité hommes/femmes-LGBT

le Service handicap

le Service gens du voyage.

Pour les mêmes raisons que le dossier 3, la CGT s'est abstenue.

Votes :

Pour : élus (9),

Abs : CFDT (4), CGT (3), FO (3), UNSA (1), CFTC (1)

5. DIRECTION GÉNÉRALE FINANCES ET GESTION

5.A – Direction du BATI : évolution organisationnelle (pour information)

Au CTP de NM du 25 novembre prochain, seront soumis des ajustements organisationnels concernant :

- une Direction Administrative et Financière commune
- le Pôle Patrimoine
- le Pôle Maîtrise d'Œuvre
- le Management de la Qualité
- le Service d'Appui Technique
- le Service Maintenance Technique
- le Service Maintenance Générale
- le Service Fabrications-Expositions
- le Service Fêtes, Manifestations et Logistique

6. DIRECTION GÉNÉRALE PROJET MÉTROPOLITAIN

6.A – Direction Générale Projet Métropolitain (DGPM) : évolution organisationnelle (pour information)

Au CTP de Nantes Métropole du 25 novembre, seront soumises des évolutions concernant la DGPM.

L'administration souhaite consolider cette Direction Générale avec :

- le renforcement de la mission coopérations métropolitaines
- la création de la mission innovation et numérique
- la structuration de la DGPM (+ 1 poste d'assistante).

RAPPEL : le 4 décembre, élections des représentants du personnel

VOTEZ ET FAITES VOTER CGT.

✂

**Pour défendre la qualité du service public de ma collectivité,
pour défendre ma Fonction Publique, et mon pouvoir d'achat**

Je prends ma carte CGT

NOM : Prénom :

Service :

Tél. : E-mail :

Adresse personnelle :





CTP du 17 NOVEMBRE 2014

Déclaration CGT

C'est avec une grande et désagréable surprise que nous avons eu connaissance d'un courrier de Mme Lefranc signifiant le choix de la collectivité sur le nouveau prestataire concernant les chèques déjeuner.

Sur la forme, cette méthode que l'on peut qualifier de brutale, démontre une fois de plus la conception de la démocratie en vigueur à la ville de Nantes.

Dans la démarche, il semble que vous avez oublié que les agents participent à hauteur de 40% dans les titres restaurant et doivent donc être informés de tout changement à ce sujet au travers des organisations syndicales représentatives.

Sur le fond, nous avons été extrêmement choqués en découvrant le nom du nouveau prestataire que vous avez retenu pour des raisons qui, permettez nous de vous le dire, sont plus que discutables.

En choisissant la société internationale « EDENRED France » vous ouvrez une porte aux grandes entreprises des marchés financiers, aux commandes desquelles se trouvent des personnes qui n'ont qu'une obsession, détruire le code du travail, asservir les travailleurs et surtout mettre à genoux le service public pour mieux le dépecer et en récupérer les secteurs les plus rentables.

Depuis la décision de vos prédécesseurs de choisir « Collecteam Humanis » concernant notre prévoyance, la collectivité confirme ce que nous redoutions le plus,

A savoir que dans la continuité du mandat précédant, la collectivité continue d'appliquer sans état d'âme une politique basée sur la volonté délibérée de faire abstraction de toute valeur sociale de l'entreprise susceptible d'être prestataire de la collectivité.

Pour mémoire, le groupe « Chèque Déjeuner », actuel prestataire, fonctionne en SCOP (coopérative).

Il nous semble donc, s'il vous reste quelque peu de respect démocratique d'annuler purement et simplement ce marché et d'ouvrir une table de discussion avec les organisations syndicales.

Sans réponse de votre part, nous considérerons qu'il s'agit d'une déclaration de guerre au modeste pouvoir d'achat des agents de votre collectivité et nous prendrons donc toutes les dispositions nécessaires et toute notre responsabilité sur les suites à donner à cette affaire.